



ARALg

association royale
des architectes de liège

Juillet & août *Pas de réunion technique*

Vendredi 23 août 2019
BARBECUE "Famille"

27-28 septembre 2019
VOYAGE à HAMBOURG

Date limite d'inscription 06/07/2019

LA GRENOUILLE JUIN 2019

Nous avons l'honneur de vous inviter à nos activités externes, à savoir :

Notre **BARBECUE** Famille
qui se tiendra au Domaine de Berinzenne
le **vendredi 23 août 2019**

&

Notre **VOYAGE à HAMBOURG**
Visite de la Elbphilharmonie et de Hamburg
les **27 & 28 septembre 2019**

BARBECUE ANNUEL

Fort de notre expérience précédente, nous remettons le couvert au Domaine de Berinzenne.

Quand : **vendredi 23 août 2019 dès 18h00**

Où : **Bérinzenne 4 à 4900 Spa**

Qui : **Ouvert à tous**, conjoints et enfants

Coût : **15,00 € / adulte**

Le principe est simple et inchangé : chacun amène sa viande (ou son poisson) et nous nous occupons de la réservation du site, de l'apéritif, des accompagnements et des boissons (vins, bières, soft).

Nous demandons 15 € de participation par adulte et gratuit pour les enfants.

PS. Ne sont pas compris dans le forfait : Lait 1er âge & booster batterie !

Réservation obligatoire via notre E-Grenouille ou à l'adresse info@aralg.be

Date limite des inscriptions, le 06-08-2019

Paiement par compte bancaire :

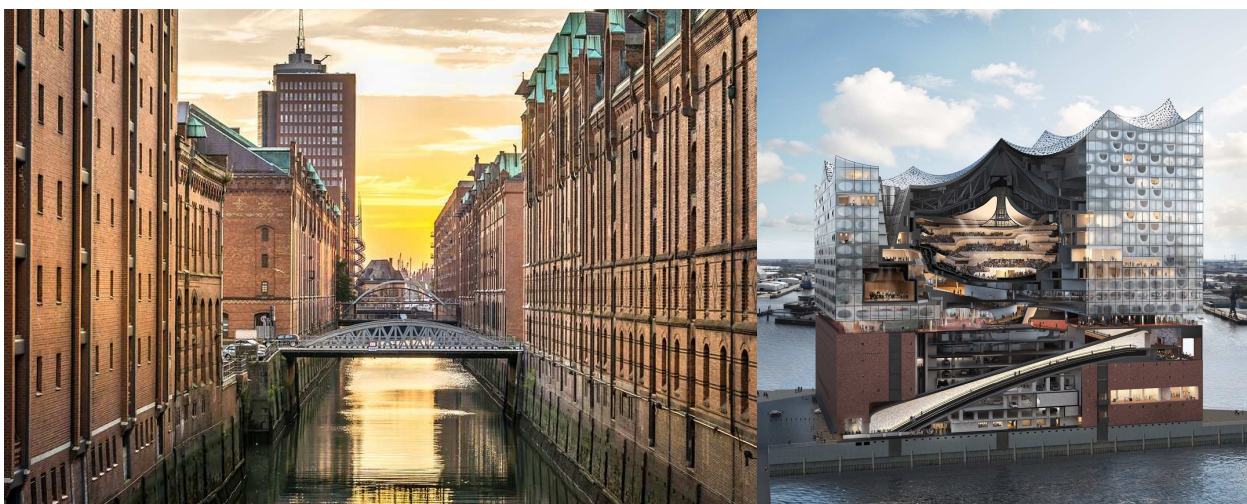
ARALg, quai des Ardennes 12 à 4020 Liège

IBAN BE02 0000 1487 4140

Communication : " BARBECUE + Nom + Prénom "



VOYAGE à HAMBOURG



Les **27 et 28 septembre 2019**, l'ARALg organise les visites de la **Philharmonie de l'Elbe et du centre de Hambourg**.

Le forfait comprend :

Un nuitée en chambre double et petit-déjeuner (hôtel 3*)

Trajet en autocar 3* (départ de Liège 6h30 et retour 21h30 environ)

Prix membres ARALg, AAPL, ARAN, ARAC ou AABW : 235,00 € hTVA/pers

Prix non-membres : 285,00 € hTVA/pers

Supplément single : 50,00 € hTVA

(le conjoint est assimilé au statut du membre et paye le même prix !)

Réservation obligatoire via notre E-Grenouille ou à l'adresse info@aralg.be

Date limite des inscriptions, le 06-07-2019

Inscription par versement de 150,00 € (membres) ou 200,00 € (non-membres)
sur compte bancaire :

INFOR-ARCHITECTURE quai des Ardennes 12 à 4000 LIEGE

IBAN BE32-3400-9231-1302

Communication : " HAMBOURG + *nom* + *prénom* + *vos num tva* "

En-dessous de 20 réservations, annulation et remboursement intégral.

En cas de désistement, les réservations ne sont pas remboursées.

Pour info et contact : visitez notre page f : <https://www.facebook.com/aralg.architecte/>

CODT – Modification ANNEXE 4

Formulaire à utiliser à partir du 01 juin 2019

Cadre 5 - Situation juridique du bien

Liste des documents du CoDT qui s'appliquent au bien et précision du zonage

- Schéma de développement territorial si application de l'article D.II.16 du CoDT :
- Plan de secteur :.....
- Etc.....

Autres caractéristiques du bien

Pour la région de langue française, en application du Code wallon du Patrimoine

- site - site archéologique - monument - ensemble architectural - inscrit sur la liste de sauvegarde
- site - site archéologique - monument - ensemble architectural - classé
- site - site archéologique - monument - ensemble architectural - soumis provisoirement aux effets du classement
- site - site archéologique - monument - ensemble architectural - figurant sur la liste du patrimoine immobilier exceptionnel
- zone de protection
- bien repris pastillé à l'inventaire régional du patrimoine
- bien relevant du petit patrimoine populaire qui bénéficie ou a bénéficié de l'intervention financière de la Région
- bien repris à l'inventaire communal
- bien visé à la carte archéologique pour autant que les actes et travaux projetés impliquent une modification de la structure portante d'un bâtiment antérieur au XXe siècle
- bien visé à la carte archéologique, pour autant que les actes et travaux projetés impliquent une modification du sol ou du sous-sol du bien
- bien visé par un projet dont la superficie de construction et d'aménagement des abords est égale ou supérieure à un hectare
- Pour la région de langue allemande, en vertu du décret du 23 juin 2008 relatif à la protection des monuments, du petit patrimoine, des ensembles et sites, ainsi qu'aux fouilles
- bien provisoirement ou définitivement classé
- bien situé dans une zone de protection d'un bien provisoirement ou définitivement classé

- *Bien exposé à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeurs : l'inondation comprise dans les zones soumises à l'aléa inondation au sens de l'article D.53 du Code de l'eau - l'éboulement d'une paroi rocheuse - le glissement de terrain - le karst - les affaissements miniers - le risque sismique - autre risque naturel ou contrainte géotechnique majeurs : ...*
- Etc.....

CONSTRUCTION BOIS

Les bâtiments en bois.

Après notre visite de l'immeuble "bois" de la rue Léopold, (v/Grenouille 01-02 '19) notre mensuel reste dans l'air de son temps et porte un regard vers la construction en bois, un type de réalisation en hausse en Belgique.

Cela touche des constructions neuves, mais aussi des rénovations, des extensions et des surélévations.

Nous sommes tous liés au bois dans la construction traditionnelle, nous intégrons souvent dans nos bâtiments solives, planchers et charpentes en bois.

Maintenant, nous abordons une situation où tout est en bois, murs compris, sauf la dalle de sol en béton et parfois le premier niveau d'étage.

Ce genre de bâtiment jouit d'un coût modéré, d'une bonne isolation, -*bâtiment passif*- avec PEB satisfaisant et souvent d'une réalisation rapide grâce aux éléments préfabriqués.

Quel modèle de construction rencontre-t-on ?

1. celles avec ossature bois, contreventée par un panneautage. *maison rez + 2 niv.*
2. celles avec des panneaux en bois massif, des panneaux contrecollés de grandes dimensions et de qualité "porteur" *immeubles rez + 6 niveaux (v/rue Léopold)*
3. celles faites de madriers empilés.
Maison rez + 1 niveau

Une remarque technique :

Les assemblages de parois et d'ossature seront réalisés avec attention.

Malgré ses traitements préventifs, le bois reste un matériau vivant, sujet à des disjonctions si on n'y prend garde.

Le système "madriers" y serait sensible.

Les madriers contrecollés et croisés évitent ce désagrément.

Un aspect juridique

En Belgique, n'importe qui peut-il se dire Constructeur de biens à ossature bois ?

Non, on doit prouver que l'on est une entreprise en règle avec la loi d'accès à la profession d'entrepreneur en la matière.

Quiconque, ne peut pas s'introduire dans ce créneau en développement qu'est la construction en bois.

La revue "Menuiserie plus" a abordé en profondeur et avec clarté ces sujets dans ces N° 110 & 106.

Vous pouvez les découvrir dans leur intégralité :

Sur les sites: www.menuiseries.com

fmb@confédérationconstruction.be

www.houtinfo Bois.be

Le domaine de la construction est vaste.

La construction en bois semble y prendre sa place de façon certaine.

Ce n'était pas le cas, il y a une vingtaine d'années. *Le journal de l'architecte n°51-5/1999* rapporte que l'administration freinait fort ce genre de construction.

Heureusement, le monde évolue.

Donc, une histoire à suivre.



Qui pourrait croire que derrière cette façade (Liège-rue Léopold), il y a une construction en bois rez + 6 niv ?

Georges Foulon

VISION D'ARCHITECTE

"Que l'architecte apprécie exactement le rôle auquel il est appelé, qu'il reprenne un peu de cette indépendance qu'on étouffe avec tant de soin chez lui par l'enseignement académique, qu'il laisse de côté un bagages de préjugés et de doctrines usées, pour s'attacher sérieusement à la pratique de son art ; qu'il apprenne à raisonner ce qu'il conçoit, de manière à pouvoir au besoin défendre ses idées, ce sera le moyen le plus sûr pour reconquérir la position qu'il perd chaque jour, et pour rendre à son art la place qu'il doit occuper."

À propos de Viollet- le -Duc.

Avec l'incendie de Notre-Dame de Paris, le nom de cet architecte est réapparu.

Vers 1850/1860, il fut le restaurateur de cette cathédrale. (*)

Viollet-le-Duc n'avait pas fait d'études d'architecture à l'académie des Beaux-arts de Paris, qu'il critiquât sans cesse.

Son métier, il l'apprit comme dessinateur dans un bureau d'architectes.

Éminent restaurateur de quantités de lieux historiques en France, il fut aussi un écrivain prolifique.

Je viens de parcourir ses "Entretiens sur l'architecture" (1863-1872) et j'y trouve une réflexion qui reste d'actualité, je vous la livre ci-dessus.

Aujourd'hui, nous pourrions remplacer "enseignement académique " par "exigences administratives".

(*) *Il fut le créateur de la flèche couronnant le toit. Lors de l'incendie de celui-ci, elle s'effondra, perçant la voûte nef-transept et y créant de gros dégâts.*

Georges Foulon

HOMMAGE



Waldemar Staszewski,

Un nom qui nous vient de loin,... de Pologne.

Pourtant, il n'y avait pas plus liégeois que Waldy.

Après ses secondaires à " l'Athénée de Liège", rue des clarisses, (à l'époque, le bâtiment de l'Athénée était un ancien couvent du 18^e ayant abrité des Sœurs Clarisses) et ses études d'architecte à l'Académie des Beaux- Arts de Liège (à l'Aralg, nous sommes encore quelques-uns ayant suivi ce parcours) notre confrère diplômé en 1970 adhère à l'Aralg en 1977.

Son départ en 2019 indique 42 ans de présence à notre Association.

Saluons cette assiduité.

Même retraité, il assistait aux assemblées générales et à diverses visites professionnelles.

À sa veuve, à son fils, à sa famille, le Comité directeur de l'Aralg au nom de notre Association présente ses condoléances et regrette vivement le départ d'un des nôtres.

URBANISME

Rénovation urbaine 1998-2018. Le quartier Nord/Saint-Léonard a été l'objet d'une opération de rénovation urbaine portée par les pouvoirs publics et renforcée par de nombreuses initiatives privées.

Ce 6 juin, une conférence organisée par l'Emulation a fait le point, avec la participation des acteurs de terrain, sur quelques rénovations ou constructions (de bâtiments) engendrées dans le quartier.

La place Vivegnis et ses abords en sont le meilleur exemple.

Nous reviendrons sur ce sujet à la rentrée, bonnes vacances.

Georges Foulon



LIEN UTILE

Région wallonne - Dimensionnement d'un ouvrage de rétention - Méthode "rationnelle"

http://environnement.wallonie.be/inondations/files/outils/Calcul_volume_bassin_orage_GT_Bassins_orages_20170516.xlsx

Dimensionnement d'un ouvrage de rétention Méthode "rationnelle" version 2017_05_16

J'ai vérifié que la présente fiche de calcul correspond bien à la **dernière version disponible** sur le site internet du Service public de Wallonie.

Je déclare avoir **lu et compris** le guide technique qui accompagne la présente feuille de calcul.



Ville ou Commune : LIEGE

Surfaces en fonction de l'occupation du sol

	coeff. ruiss. [-]	surface [m ²]	surface pondée	(notes facultatives)
forêts, bois,...	0,05			
prairies, jardins, zones enherbées, pelouses, parcs,...	0,15			
champs cultivés, landes, broussailles, toitures vertes >10cm, cimetières, dalles	0,25			
dalles gazon	0,4			
terres battues, chemins de	0,5			
pavés à joints écartés, pavés drainants,...	0,7			
allées pavées, trottoirs pavés, parkings, terrains	0,9			
toitures, routes, plans d'eau,...	1			
autre (à justifier)				
autre (à justifier)				
autre (à justifier)				
autre (à justifier)				

coeff. ruiss. moyen et surface totale **0**

Je confirme que le tableau ci-dessus reprend bien, en plus des surfaces affectées par le projet dont le coefficient de ruissellement après travaux est supérieur à celui d'une prairie, tous les terrains dont les eaux sont interceptées et passent par l'ouvrage de rétention à

Débit de fuite admissible		l/s/ha
Période de récurrence	25 ans	

!/ Les cases à cocher doivent encore être validées. !/

Intensité de la pluie de référence		l/s/ha
Durée de la pluie de référence		
Débit entrant dans le bassin		l/s
Débit de vidange total autorisé		l/s

Volume d'eau à maîtriser **m³**

Fait à _____, le ____ / ____ / 20__

Titre et nom : _____

Signature :

BULLETIN FAMILIAL

Deux bouts de chou sont nés, nous félicitons les parents.

Justine Lorenzoni & Emilie Coucke mettent au monde respectivement un petit Clarence et une petite Liou !

Bienvenue à ces p'tits loulous dont nous ferons certainement connaissance à l'occasion du barbecue.

MONTANTS DES COTISATIONS 2019

Cotisations 2019	Montants	Activités	Publications
Membres effectifs *	135,00	V	V
Membres aspirants **	85,00	V	V
Stagiaires OA 1 ^{ère} année	0,00	V	V
Stagiaires OA 2 ^{nde} année	25,00	V	V
Retraités *	85,00	V	V
Anciens membres sans activité ***	0	X	V
ARALg Bpost banque : IBAN BE02 0000 1487 4140 Communication : Nom + Prénom + cotisation 2019			

* possèdent seuls le droit de vote

** sont aspirants, les membres qui n'ont pas entamé leur cinquième année consécutive de membre à l'ARALg et qui n'ont pas fait la demande de devenir membre effectif. Dès la sixième année, le membre aspirant devient automatiquement membre effectif.

*** s'entend par activité dans le cadre de l'exercice de sa profession. Une charge de cours est une activité ; la participation à une association professionnelle, non.